

Extrait du registre des délibérations

Le 29 mars 2022 à 20h30,

Le conseil municipal d'Isigny-sur-Mer, légalement convoqué, a été appelé à siéger à la salle des fêtes d'Isigny-sur-Mer sous la présidence de M. Henri LECHIEN.

Date de convocation : 23 mars 2022.

**2022/19 – FINANCES – DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2022 : PRÉSENTATION DU ROB.**

Le conseil municipal,

**→ PREND ACTE :**

- ◆ de la communication du rapport d'orientations budgétaires pour l'année 2022, annexé à la présente délibération,
- ◆ de la tenue du débat sur les orientations budgétaires pour l'année 2022 organisé en son sein.

**2022/20 – FINANCES – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FIPD-R ANNÉE 2022 : SÉCURISATION DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES.**

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré :

**→ AUTORISE** le maire à engager la dépense pour les travaux de sécurisation des établissements scolaires de la commune consistant en la mise en place de barrières type « PAGODE » éligible au FIPD-R 2022 au titre du programme S ;

**Coût prévisionnel des travaux** : 22 935 € HT

- Achat de 60 barrières « PAGODE » : 17 200 € HT
- Travaux enrobé : 5 735 € HT

**Financement :**

- FIPD-R : Taux 50%
- Fonds propres : Taux 50%

**→ PRÉCISE** que la dépense correspondante sera inscrite au Budget Primitif 2022 ;

**→ AUTORISE** le maire à déposer une demande de subvention au titre au titre du FIPD-R année 2022 à hauteur du maximum prévu par les textes :

**→ DONNE POUVOIR ET AUTORISE** le maire à signer tous documents et effectuer toutes démarches nécessaires à l'obtention de cette subvention.

Vote : Unanimité.

**2022/21 – COMMANDE PUBLIQUE : RÉHABILITATION DE LA SALLE MULTI ACTIVITÉS DE LA COMMUNE DÉLÉGUÉE DES LES OUBEAUX – ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE.**

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré :

**→ APPROUVE** le principe de réalisation des travaux de réhabilitation de la salle multi activités de Les Oubeaux ;

→ **AUTORISE** le maire à lancer la consultation du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage selon la procédure d'appel d'offres.

→ **AUTORISE** le maire à signer tous les documents et marchés et effectuer toutes démarches

→ **PRÉCISE** que la dépense correspondante sera inscrite au Budget Primitif 2022 ;

Vote : 24 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions.

**2022/22 – RESSOURCES HUMAINES : TABLEAU DES EMPLOIS COMMUNAUX – CRÉATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL À TEMPS COMPLET.**

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré :

→ **ACCEPTÉ** la création, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2022, du poste suivant :

**FILÈRE ADMINISTRATIVE** : 1 poste d'adjoint administratif territorial à temps complet.

→ **ACCEPTÉ** la modification du tableau des emplois communaux à compter du 1<sup>er</sup> mai 2022, telle que ci-dessous proposée :

**FILÈRE ADMINISTRATIVE** :

Cadre d'Emploi : Adjoint Administratif

Grade : Adjoint Administratif Territorial :

- ancien effectif pourvu : 1 (1 à raison de 10/35<sup>ème</sup>).
- nouvel effectif pourvu : 2 (1 temps complet, 1 à raison de 10/35<sup>ème</sup>).

Vote : Unanimité.

**2022/23 – RESSOURCES HUMAINES : CRÉATION DE DEUX POSTES EN CONTRAT À DURÉE DÉTERMINÉE.**

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré :

→ **DÉCIDE** de créer les emplois suivants :

<b>Contractuels en accroissement temporaire d'activité : Art 3-1</b>				
	<b>TYPE DE CONTRAT</b>	<b>EMPLOI</b>	<b>TEMPS TRAVAIL</b>	<b>NBRE EMPLOI</b>
<b>①</b>	CDD	Adjoint Administratif	Temps non complet	1 emploi (1 agent affecté aux services administratifs).
<b>Contractuels en besoins saisonniers d'activité : Art 3-2</b>				
<b>②</b>	CDD	Adjoint Technique	Temps complet	1 emploi (1 agent affecté au service environnement).

→ **FIXE** la rémunération sur la base de la grille indiciaire relevant des grades d'adjoint administratif et adjoint technique territoriaux

→ **DIT** que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget, chapitre 012.

Vote : Unanimité.